



Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.

Fiche technique

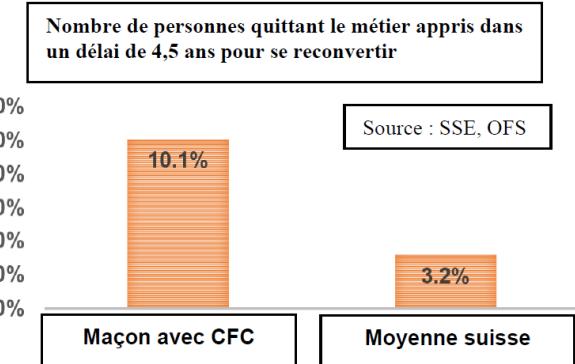
Renégociation de la Convention nationale de la construction 2025

La Convention nationale en bref

La Convention nationale (CN) est la convention collective de travail pour le secteur principal de la construction. Elle régit les salaires et les conditions de travail des quelque 80 000 travailleurs de la construction en Suisse actifs dans le bâtiment, le génie civil, la construction routière et la construction de tunnels.

La CN est le fruit de négociations menées par les syndicats Unia et Syna d'une part, et la Société suisse des entrepreneurs (SSE) d'autre part. Environ 70 % des travailleurs de ce secteur sont syndiqués. La construction est ainsi le secteur qui affiche le taux de syndicalisation le plus élevé de Suisse.

- La durée de validité de la Convention nationale est de trois ans et elle expirera fin 2025. Ses parties contractantes doivent donc la renégocier. Faute d'entente sur une nouvelle convention d'ici la fin de l'année, il en résultera un vide conventionnel à partir du 1^{er} janvier 2026.
- Les horaires de travail constituent un enjeu central des négociations. En raison des journées de travail trop longues qui rendent difficile une vie familiale et privée normale, un maçon qualifié sur deux à quitte le secteur aujourd'hui. Un sur dix tourne même le dos au secteur dans les cinq ans suivant la fin de son apprentissage. Ce taux est trois fois plus élevé que la moyenne économique globale.
- Une analyse de la SSE prévoit qu'il manquera un tiers des travailleurs qualifiés nécessaires d'ici à 2040.¹ Une autre étude commandée par la région grisonne de la SSE confirme également le contexte : « Les longues heures de présence accroissent la difficulté de concilier la vie professionnelle avec les obligations familiales et la vie sociale. »²
- Outre la garantie de leur pouvoir d'achat, les principales revendications des travailleurs de la construction dans les négociations sont donc l'introduction d'horaires de travail plus compatibles avec la vie familiale, la suppression de la règle, aujourd'hui applicable et illégale, du temps de déplacement non payé entre l'entreprise et le chantier, et une pause du matin rémunérée. Pour trouver un accord, il

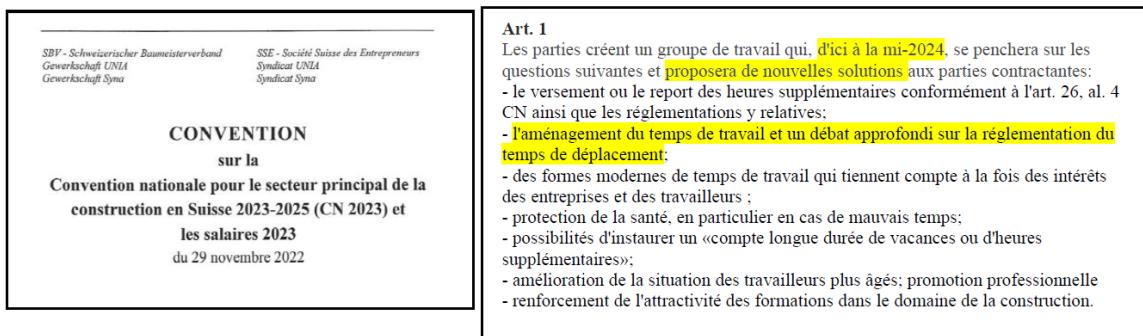


¹ Etude sur la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur principal de la construction. <https://baumeister.swiss/fr/la-sse-publie-une-etude-sur-la-penurie-de-main-doeuvre-qualifiee-dans-le-secteur-principal-de-la-construction/>

² Modèles de temps de travail alternatifs : Bedürfnisanalyse und Handlungsempfehlungen (« Analyse des besoins et modes opératoires à adopter »). https://www.fhgr.ch/fileadmin/news/news-institute_und_zentren/240403_Studie_FHGR_Alternative_Arbeitsmodelle_final.pdf

est indispensable de résoudre ces questions, dans l'intérêt des travailleurs de la construction, mais aussi pour l'ensemble du secteur.

- Selon le Seco, l'autorité de surveillance en la matière, la réglementation actuelle du temps de déplacement n'est pas conforme aux dispositions impératives du droit du travail. Le Seco exige l'adaptation des dispositions relatives au temps de déplacement lors des prochaines négociations CCT. (communication écrite du Seco, 21 février 2025)
- Dans le cadre de la dernière convention collective conclue fin 2022 déjà, les partenaires sociaux se sont engagés à trouver des solutions aux problèmes liés aux temps de travail et de déplacement avant le renouvellement suivant de la convention.



Après avoir conditionné la création d'un groupe de travail convenu à la possibilité de déterminer elle-même la composition de la délégation syndicale, la SSE a ensuite refusé toute discussion sur les points convenus jusqu'à peu avant le début des négociations actuelles.

- En raison des longs atermoiements de la SSE, les négociations actuelles en vue du renouvellement de la CN n'ont débuté qu'à l'été 2025. Depuis lors, cinq rondes de négociations ont eu lieu (état au 28 octobre 2025).
- Au lieu de répondre aux préoccupations des travailleurs de la construction, ou même d'engager des négociations sérieuses basées sur la bonne foi, la SSE a présenté au début des négociations un texte de plus de 50 pages et déclaré qu'il s'agissait de la nouvelle CN que les syndicats devaient accepter comme base de négociation.
- Le document de revendications de la direction de la SSE comporte une série de détériorations substantielles : allongement de la durée du travail, plus d'heures supplémentaires pour moins de salaire, suppression des suppléments pour le travail le samedi, et licenciement plus rapide des travailleurs de la construction âgés, malades et accidentés.
- Malgré une pénurie aiguë de main-d'œuvre qualifiée et un effondrement durable du nombre d'apprenti-e-s, la SSE va jusqu'à réclamer des baisses de salaire pour le personnel qualifié et nouvellement diplômé pouvant atteindre 25 pour cent au cours des cinq premières années suivant la fin de l'apprentissage. Un travailleur fraîchement diplômé gagnerait ainsi moins que le salaire minimum d'un auxiliaire sans le moindre jour d'expérience.
- Vu le refus de la SSE de négocier pour résoudre les problèmes urgents du secteur, les travailleurs de la construction ont décidé d'organiser des journées de protestation à l'automne 2025.

État au 10 novembre 2025

Pour plus de renseignements :

Nico Lutz, négociateur en chef et membre du comité directeur d'Unia, 076 330 82 07

Chris Kelley, coresponsable du secteur Construction d'Unia, 076 302 27 15

Michele Aversa, coresponsable de la branche Construction de Syna, 078 775 32 64